

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Phare Familial Inc.	Numéro de permis 2018346	Date d'inspection Le 17 mai 2023	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial 2		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice/éducateur.
 - Les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.
 - Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile, propre et en bon état.
 - Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les certificats de formation et diplômes, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- La mentore en assurance de la qualité a observé une éducatrice jouer au jeu de bonhomme pendu avec les enfants.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe les jeux libres et une activité dirigée (dessin d'un hibou à colorier). Il y a présence de la musique en français lorsque les enfants sont en train de jouer.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 mai 2023

Date

original signé par
Jessica Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mai 2023

Date